

Les ABCD de l'égalité : quelle perspective pour la rentrée 2014 ?

Le texte a été publié au moment où B. Hamon annonçait qu'il ne généraliserait pas le dispositif à la rentrée 2014 comme cela avait été initialement prévu. Pour autant, le ministre réaffirmait sa volonté de maintenir une éducation à l'égalité entre les filles et les garçons. Ce recul apparent est assez surprenant et sujet à interprétation dans la mesure où le bilan de cette expérimentation est globalement positif.

### **Le rapport rappelle les objectifs de cette expérimentation**

Il s'agissait d'une part de rendre les enseignants lucides quant à la manière dont ils traitent l'égalité entre les filles et les garçons. Les rapporteurs montrent qu'à cette fin, la création d'un dispositif spécifique de formation est absolument indispensable. Grâce à celui-ci, les enseignants engagés dans l'expérimentation ont globalement pris conscience que dans leur conduite de classe, ils étaient susceptibles de véhiculer sans s'en rendre compte des stéréotypes sexistes. D'autre part, il s'agissait aussi de faire émerger les représentations des élèves en matière d'égalité fille-garçon pour les faire évoluer et leur donner une plus grande confiance en eux.

### **Il met en évidence des résultats positifs**

Le rapport atteste d'une véritable réussite de ce dispositif. Il affirme que les enseignants ont éprouvé une réelle satisfaction face aux formations dispensées. Il montre aussi que le choix d'intégrer les sujets qui permettent de traiter les stéréotypes aux grands domaines d'activités ou aux champs disciplinaires est le seul qui vaille. Le rapport affirme aussi que les enseignants ayant participé à l'expérimentation sont depuis lors nettement plus vigilants quant aux choix réalisés dans leur enseignement (environnement et support de travail).

### **Il émet aussi des réserves importantes.**

D'une part les formations et notamment les contenus mis en ligne mériteraient d'être mieux structurés, mieux accompagnés pour éviter une trop grande dispersion et une utilisation optimale des fiches pédagogiques. Il ne s'agit en aucun cas d'instrumentaliser les supports et de faire de l'égalité un objet d'enseignement, mais bien d'intégrer la réflexion sur l'égalité au sein des apprentissages fondamentaux. Certains enseignants, notamment ceux à qui le dispositif a été imposé, ont émis des réserves, des scrupules, un sentiment de malaise face à ce dispositif, ayant peur de « moraliser » leur enseignement. On le voit dans ce cas, la relation à la notion de liberté de conscience n'est pas assumée, les notions d'éducation laïque à la morale et au vivre ensemble ont besoin d'être clarifiées. Les rapporteurs proposent donc de modifier l'intitulé des formations et d'évoquer l'égalité **de droits** et l'égalité **de compétences**. Ces précisions dans les formulations paraissent essentielles, car elles situent bien le travail attendu dans le cadre des valeurs portées par notre République et l'éloignent des idéologies.

D'autre part, les formations sont jugées encore insuffisantes. Les enseignants l'ont ressenti cruellement quand ils ont été confrontés aux difficultés avec les parents. Ils ont eu le sentiment de n'être pas assez soutenus, pas assez informés (formés) pour parvenir à engager un dialogue serein et convaincant avec les parents. On se souvient en effet des manifestations d'une grande hostilité, voire d'une grande violence, conduites par une minorité dogmatique autour d'une supposée « théorie du genre ». Théorie, parfois relayée par des opposants

politiques sans scrupules. Le rapport a pourtant analysé les fiches pédagogiques et affirme sans ambiguïté « il n'y a rien de choquant dans ces fiches pédagogiques ».

### **Des propositions en guise de conclusion**

Les rapporteurs concluent que dès la formation, il est essentiel d'élucider la manière dont les choix ou les habitudes professionnelles influencent les enseignements et l'évaluation en situations scolaires. Il est donc indispensable de permettre aux enseignants de déceler les stéréotypes qu'ils pourraient véhiculer inconsciemment. Cela ne peut se faire qu'avec un dispositif de formation particulièrement structuré et d'une grande ampleur. Mais les rapporteurs rappellent aussi que les moyens dont dispose l'Éducation nationale aujourd'hui sont insuffisants pour une telle réalisation. Il faudra donc du temps et une volonté politique sans faille pour que l'évolution soit notable.

### **Une décision semant l'inquiétude**

Dès lors, la décision du ministre d'abandonner ce dispositif spécifique nous parait inquiétante. M. Hamon affirme avoir voulu rompre avec la polémique engagée pour ne pas mettre à nouveau les directeurs d'école et leurs adjoints en difficulté face à la contestation violente d'une minorité dogmatique. Cette décision conforte les choix de la fédération des parents d'élèves de l'école publique (PEEP) qui n'a pas apporté son concours à un tel projet, alors même que la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) avait pris le parti inverse et a dû faire face à des pressions violentes, à l'instar des écoles engagées dans le projet.

Néanmoins, dans le même temps, le Ministre a rappelé sa volonté de poursuivre l'effort engagé sous d'autres formes :

- par une inscription de ces questions dans les programmes ,
- par un effort pour former les maîtres,
- en mettant à l'honneur le travail effectué dans cette première phase expérimentale.

Ce choix politique a semé un trouble et une inquiétude légitimes parmi les défenseurs de l'égalité et des valeurs républicaines, le rapport montrant tout l'intérêt du dispositif expérimental. Espérons que ces propositions seront suivies d'effets et que les programmes auront à cœur de ne pas enterrer l'effort indispensable au progrès de notre société. L'association Égale, qui a déjà manifesté son inquiétude sur ce sujet, restera vigilante quant à la réalisation des promesses faites par B. Hamon.

Le lien au rapport :

[http://cache.media.education.gouv.fr/file/2014/40/7/2014-047\\_evaluation\\_du\\_dispositif\\_experimental\\_-\\_ABCD\\_de\\_l\\_egalite\\_335407.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/2014/40/7/2014-047_evaluation_du_dispositif_experimental_-_ABCD_de_l_egalite_335407.pdf)